

Au sommaire

- À la une !

« Il y a encore beaucoup à faire pour que l'illettrisme poursuive son recul »

- Actualités

n°1 : PACEA et Garantie jeunes : 1er Questions/Réponses

n°2 : Importante campagne de recrutement du secteur d'aide et soins à domicile à but non lucratif

n°3 : La Semaine du Logement des Jeunes se déroule du 29 mai au 3 juin

n°4 : 151 nouvelles formations labellisées « Grande École du Numérique » !

n°5 : Rappel/Lancement de l'enquête obligatoire sur les rémunérations perçues en 2016

À la une !



« Il y a encore beaucoup à faire pour que l'illettrisme poursuive son recul »

Représentation du réseau | lundi 15 mai 2017

L'UNML et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) se rapprochent pour sensibiliser le réseau des Missions Locales aux enjeux de la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes. Afin de mieux appréhender les actions des Missions Locales en ce sens, un appel à contribution peps-missionslocales.info est lancé aujourd'hui. Rencontre avec Hervé Fernandez, directeur de l'ANLCI, qui revient sur les actions menées et à mener encore pour que l'illettrisme ne s'enracine pas et que l'on puisse proposer des solutions adaptées aux personnes confrontées à ces difficultés.

Lancement d'un appel à contribution « Illettrisme » sur peps-missionslocales.info

L'objectif est de faire remonter toutes les initiatives des Missions Locales dans le champ de la lutte contre l'illettrisme, en associant les ARML et les Centres Ressources Illettrisme (CRI) et de restituer ces travaux (capitalisation et échanges des pratiques).

[Participer à l'appel à contribution](#)

Quelle est la définition de l'illettrisme ?

L'illettrisme concerne des personnes qui ont en commun d'avoir été scolarisées dans notre pays et ne parviennent pas à se faire comprendre en écrivant ou à comprendre un message très simple de la vie quotidienne en le lisant, comme une notice, une consigne de travail, par exemple. C'est donc différent des situations d'analphabétisme qui concernent des personnes qui n'ont jamais été scolarisées et de l'apprentissage du français langue étrangère qui concerne les personnes qui ne parlent pas notre langue.

La situation d'illettrisme est invisible : les personnes ont tendance à cacher leurs difficultés. Pour résoudre ce problème, il faut le nommer, le mesurer, agir sur tous les fronts et diffuser les bonnes pratiques pour proposer des solutions plus nombreuses aux personnes.

7% de la population de 18 à 65 ans, soit 2,5 millions de personnes sont confrontées à l'illettrisme. On relève que plus on avance en âge, plus les difficultés augmentent : la moitié a plus de 45 ans.

Sur ces 2,5 millions, 9% sont âgées de 18 à 25 ans. Quand on regarde les groupes d'âges, 4% des 18-25 ans sont en situation d'illettrisme.

Voyez-vous une évolution ?

L'enquête conduite systématiquement pendant les Journées Défense Citoyenneté permet de mesurer un léger tassement sur la classe d'âge 17-18 ans, en dessous de 4 %.

La première enquête « Information et Vie quotidienne » (Insee-ANLCI), qui a été réalisée en 2004 avec un module de test fourni par l'ANLCI, dénombrait 3,1 millions de personnes en situation d'illettrisme. L'enquête a été rééditée en 2012 avec les mêmes outils de mesure et ce nombre s'élève désormais à 2,5 millions, qui correspond à une diminution de 20 % des personnes concernées.

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. Tout d'abord, la prévention et la lutte contre l'illettrisme ont été considérées comme une priorité par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux, et cela depuis plusieurs années. Des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme ont été mis en place à notre initiative. Ensuite, les actions de prévention commencent à porter leurs fruits. Les jeunes en situation de « décrochage » bénéficient maintenant d'un soutien systématique par exemple. Des solutions plus nombreuses sont aussi proposées dans le cadre des dispositifs de seconde chance. Avec les acteurs de l'apprentissage comme le CCCA-BTP, nous avons mis au point une méthode d'intervention dans les centres de formation d'apprentis qui permet aux jeunes en difficulté avec les compétences de base de réussir. Et il y a désormais un volume plus important de formations pour les adultes qui réapprennent à lire et à écrire grâce au travail que nous avons conduit avec les branches professionnelles, les OPCA, les Fongecif, le CNFPT et l'ANFH : les entreprises publiques ou privées investissent davantage dans le développement des compétences de base.

Mais il y a encore beaucoup à faire. Trop de jeunes sont encore confrontés à ces difficultés.

Comment l'ANLCI travaille-t-elle ?

Pour s'attaquer à l'illettrisme, l'Agence produit ce qui manque pour que ceux dont c'est le métier puissent proposer des solutions plus efficaces et plus nombreuses à ceux qui en ont réellement besoin : l'Education nationale, les entreprises, les partenaires sociaux, les conseils régionaux, les collectivités territoriales, les partenaires de la société civile et les Missions Locales.

Nous apportons des données chiffrées, des définitions partagées par tous. Nos actions sont aussi organisées au niveau régional, avec la mise en place des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme préparés par nos correspondants régionaux en lien étroit avec les préfets, les recteurs, les présidents des conseils régionaux et les partenaires sociaux.

Enfin, nous apportons l'outillage nécessaire à tous ceux qui agissent ou souhaitent agir sans savoir comment faire : notre rôle est d'identifier les bonnes pratiques, de les formaliser et les faire connaître au plus grand nombre. Cette action de diffusion des solutions contre l'illettrisme est mise en œuvre avec l'aide du fonds social européen, dans le cadre d'un programme national décliné localement.

Nous avons aussi travaillé à une plateforme de formation pour que les personnes en charge du CEP (Conseil en évolution professionnelle) ou simplement de l'accueil des personnes dans les services publics puissent être sensibilisées à la détection des indices qui peuvent révéler des situations d'illettrisme et qu'elles puissent parler aux personnes sans les gêner et sans être gênées elles-mêmes. *[Article à lire prochainement dans l'Info Hebdo]*

Quel est le lien de vos actions avec la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire ?

Ce qui est très important, c'est que l'on puisse accompagner, dans le cadre de ces plateformes, des jeunes qui pourraient, si on ne fait rien pour eux, sortir de l'école et perdre ensuite leur capital en lecture et écriture. Les situations professionnelles sont aujourd'hui très exigeantes en ce qui concerne les savoirs de base. La présence massive du numérique augmente cette exigence. Tous les « décrocheurs » ne sont pas en situation d'illettrisme mais ce qui compte, pour les jeunes fâchés avec l'écrit, c'est de mettre en place des solutions qui leur soient adaptées.

Ces plateformes sont valorisées comme une action et une solution dans les plans de prévention et lutte contre l'illettrisme. Notre rôle est de bien montrer « qui fait quoi » dans les différents maillons de la chaîne éducative pour que l'illettrisme ne s'enracine pas dès la petite enfance et que l'on puisse disposer de solutions pour sortir de cette situation, quel que soit son âge.

A lire également : L'UNML est signataire de la Charte ANLCI « Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme ».

PACEA et Garantie jeunes : 1er Questions/Réponses

Représentation du réseau | lundi 15 mai 2017

Le premier Questions / Réponses sur le PACEA et la Garantie Jeunes précise les conditions de la mise en œuvre du nouveau Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du droit ouvert à la Garantie jeunes. Il a été diffusé par la DGEFP aux DIRECCTE en fin de semaine dernière et par l'UNML aux Missions Locales sous couvert des ARML, en début de semaine.

Lire le Questions/Réponses

Le Questions/réponses PACEA-Garantie jeunes complète [l'instruction n°2017/21 DGEFP/MIJ du 19 janvier 2017](#).

Un code couleur permet d'identifier les questions et réponses qui n'ont pas été modifiées par rapport au Q/R Garantie jeunes (surlignées en vert), les questions et réponses modifiées (surlignées en bleu) ainsi que les nouvelles questions (surlignées en jaune).

Ce questions/réponses ne traite pas, comme l'UNML l'avait demandé, des questions liées aux conclusions des conventions des PMSMP avec les jeunes âgés de moins de 18 ans, au regard de la réglementation du travail qui les concerne. Les Missions Locales assurant la responsabilité de l'employeur, l'UNML rappelle que doivent être respectées les règles liées à la durée du travail (journalière, hebdomadaire et mensuelle), les temps de pause et de repos obligatoires, le travail de nuit ainsi que le travail dangereux. Le prochain Questions/réponses sur les PMSMP devrait évoluer pour répondre aux questions qui se posent.

Les Missions Locales sont invitées à informer l'UNML de difficultés particulières qui ne seraient pas prises en compte dans ce Questions/Réponses.

Références réglementaires

- [Décret n° 2015-443 du 17 avril 2015](#) relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans
- Les informations sur [Service-Public.fr concernant l'emploi des jeunes âgés de moins de 18 ans](#)

Pour accéder directement au dossier "PACEA" de l'espace documentaire du site de l'UNML : [cliquer ici](#)



Importante campagne de recrutement du secteur d'aide et soins à domicile à but non lucratif

Actualités partenaires | lundi 15 mai 2017

Les 4 fédérations de l'aide et des soins à domicile à but non lucratif (ADESSADOMICILE, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) lancent une campagne nationale de recrutement du 15 mai au 16 juin prochains. Les structures ont des milliers d'emplois à pourvoir sur la France Métropolitaine et dans les DOM-TOM.



Cette campagne, « Mettons du cœur à l'emploi », est en ligne avec les valeurs que reflètent les 4 fédérations : solidarité, qualité des prestations, professionnalisme et primauté de la personne... Des milliers de postes sont à pourvoir en CDI et CDD.

Télécharger les supports de communication à mettre à disposition des jeunes

[Télécharger l'affichette](#)

[Télécharger le flyer](#)

Les besoins d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées et des familles en difficulté augmentent chaque année. Aujourd'hui, plus de 4 100 structures à but non lucratif, emploient 226 000 salariés au service de 1,6 million de personnes : aide à domicile, accompagnement à l'extérieur, portage des repas, garde itinérante de jour et de nuit, garde d'enfants à domicile, services pour tous... C'est la branche la plus importante du secteur économique des services aux personnes, dotée d'une convention collective prévoyant de nombreux avantages (régime de prévoyance, complémentaire santé, prise en charge des frais de déplacement, ...). Cependant, le secteur manque de personnel alors qu'il propose des emplois familiaux, d'utilité sociale, non délocalisables et ouverts à tous, avec ou sans diplôme.

Les 4 fédérations d'aide, de soins et de service à domicile, ont donc décidé de valoriser le secteur et ses métiers en lançant une campagne de recrutement nationale baptisée « Mettons du cœur à l'emploi ». Cette opération comporte un site dédié www.coeur-emplois.fr sur lequel les candidats vont pouvoir consulter les nombreuses offres d'emploi à pourvoir en CDI et CDD.

Il s'agit principalement de poste d'intervenant(e) à domicile, d'auxiliaire de vie sociale, d'aide médico-psychologique, d'aide-soignant(e), d'infirmier(e), de TISF, mais également de postes administratifs et d'encadrement. Les candidats peuvent également déposer leur candidature spontanée.

Une page Facebook présente les différents métiers du secteur avec, notamment, des portraits et des photos d'intervenants.

Exemples de postes à pouvoir

- Auxiliaire de vie sociale

L'Auxiliaire de vie sociale (AVS) se rend tous les jours au domicile de personnes fragilisées (âge, handicap, maladie...) Il/elle les aide dans leurs activités quotidiennes et veille à leur bien-être, permettant ainsi leur maintien à domicile.

- Employé(e) à domicile

Présent aux côtés des personnes qui ne peuvent plus réaliser seules les actes ordinaires de la vie courante, l'employé(e) à domicile les aide dans les activités quotidiennes domestiques ou administratives. Il/elle les aide également dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne.

- Agent à domicile

L'agent(e) intervient au domicile afin d'assurer des activités domestiques et administratives simples. Il/elle peut intervenir de manière occasionnelle auprès de personnes dépendantes ou de public en difficulté.

- TISF

Le/la TISF soutient et accompagne les familles fragilisées à leur domicile. Il/elle intervient en prévention, en soutien et/ ou dans le cadre de la protection de l'enfance auprès des familles confrontées à des difficultés ponctuelles ou durables. Son intervention est avant tout éducative et vise très souvent à soutenir la fonction parentale.

Actualité n°3



La Semaine du Logement des Jeunes se déroule du 29 mai au 3 juin

Actualités partenaires | lundi 15 mai 2017

Du 29 mai au 3 juin 2017, l'Union Nationale des CLLAJ organise la 8e édition la Semaine du Logement des Jeunes pour remettre les jeunes et leurs besoins au coeur des projets politiques.

Tout au long de cette semaine d'actions, les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), associations loi 1901, et leurs partenaires, dont les Missions Locales, se mobilisent partout en France en organisant divers événements : des Quizz ludiques autour du jeu Permis de Louer développé par [l'UNCLLAJ,]http://www.uncllaj.org/) (des ateliers participatifs pour échanger des bons plans autour de l'aménagement d'un logement grâce au Défi Déco lancé par l'UNCLLAJ, mais aussi des Forums, des tables rondes, des journées portes ouvertes...

Et le 29 mai, en ouverture de la Semaine, une soirée débat **Se loger, un casse-tête décisif pour les jeunes : Quelles pistes pour l'accès au logement des jeunes ?** organisée en partenariat avec le Think Tank Vers le Haut, à la Cité de Refuge (Paris 13ème) dès 17h – *entrée gratuite, inscription et programme en [cliquant ici](#)*

La Semaine du Logement donne aussi la parole aux jeunes, elle propose :

- des cartes [Cap ou Pas Cap](#) sur lesquelles ils peuvent inscrire leurs propositions au Président élu,
- des [Tops Logement](#) sur les réseaux sociaux pour exprimer leurs galères et rêves de logement.

Point commun de toutes ces actions : interpeller les citoyens, candidats et élus, et informer les jeunes

- Les jeunes sont un public particulièrement vulnérable, ils ont besoin d'un soutien spécifique,
- Le logement est un facteur déterminant pour l'autonomie, il doit être au coeur des politiques jeunesse.

Ainsi, l'UNCLLAJ défend, aux côté des jeunes, la mise en place de 12 mesures pour une politique jeunesse novatrice et responsable, dès les 12 premiers mois de la nouvelle mandature, pour permettre aux jeunes d'accéder à un logement de droit commun, de se loger pendant une mobilité, et de faire valoir leurs droits en lien avec le logement. 1 siège ? Un toit !

Pour recevoir le programme des actions et les outils proposés

www.semainedulogementdesjeunes.org

Actualité n°4



151 nouvelles formations labellisées « Grande École du Numérique » !

Actualités partenaires | lundi 15 mai 2017

La Grande École du Numérique élargit son réseau et octroie le label « Grande École du Numérique » à 151 nouvelles formations aux métiers du numérique ! Plus de 4.5 millions d'euros de financement d'amorçage ont été accordés pour accompagner l'émergence de ces formations aux métiers de demain. Le réseau Grande École du Numérique rassemble aujourd'hui plus de 400 formations.



[Accéder à la liste des formations labellisées](#)

[A lire également : L'UNML a signé, avec des acteurs publics et privés, la convention constitutive du GIP «la grande école du numérique»](#)

Actualité n°5

Rappel/Lancement de l'enquête obligatoire sur les rémunérations perçues en 2016

Syndicat d'employeurs | mardi 16 mai 2017

L'UNML a lancé l'enquête sur les rémunérations perçues en 2016 depuis le 2 mai 2017. La date limite d'envoi du questionnaire est fixée au 30 juin 2017.

L'Union nationale des Missions Locales réalise actuellement l'enquête annuelle sur les rémunérations perçues dans la branche des Missions Locales et autres organismes d'insertion au cours de l'année 2016, enquête rendue obligatoire par la signature d'un avenant à la convention collective le 7 janvier 2012.

Cette enquête est réalisée, pour la 6ème année consécutive, sous la forme d'un questionnaire à compléter en ligne via le site de l'UNML. En effet, ce mode de saisie choisi depuis plusieurs années, a confirmé sa fiabilité dans le recueil des données, constituant ainsi une base solide pour l'élaboration des statistiques pour notre branche.

Elle contribue chaque année à connaître l'évolution des salaires de la branche professionnelle et elle est nécessaire lors des négociations sur les budgets des Missions Locales lors du vote des projets de loi de

finances et pour les négociations annuelles obligatoires des salaires et des éléments de rémunération avec les syndicats de salariés de la branche professionnelle.

La possibilité est laissée de compléter le questionnaire en plusieurs fois, et de conserver les données saisies une fois l'enquête validée.

L'UNML est consciente que compléter cette enquête représente, pour chaque structure, un lourd travail administratif, et elle les remercie par avance.

Pour commencer ou reprendre l'enquête

Ce lien restera actif jusqu'à la date limite de renvoi du questionnaire.

Pour toute question, contacter : [Service Etudes](#)

[Lire les résultats de l'enquête 2016 sur les rémunérations 2015](#)

Bourse de l'emploi

Assistant de Direction (CDD) (H/F)

Déposée le 16/05/17

- **Employeur** : Mission Locale, REDON (35)
- **Contrat** temps plein - CDD - non cadre

Détail de l'annonce

CDD d'un an en vue d'un CDI

Bonne maîtrise des outils informatiques (WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTLOOK)

- **Emploi repère** : Assistant de Direction
 - **Cotation** : 10
 - **Indice professionnel** : 389
 - **Niveau souhaité** : Niveau III
 - **Expérience souhaitée** : OUI 3 ans si possible
 - **Rémunération brute annuelle** : 21 240 €
 - **Date d'embauche** : 01/06/2017
 - **Adresse e-mail du recruteur** : mlprv@ml-redon.com
-

Agenda

Journées professionnelles de l'ANDML

MARDI 16 MAI 2017

Groupe thématique professionnalisation croisée (CEP)

MARDI 16 MAI 2017

Groupe de travail « clarification des données du Tableau de bord » du partenariat renforcé avec Pôle emploi

MARDI 16 MAI 2017

Baromètre de l'activité des Cap emploi

MERCREDI 17 MAI 2017

Réunion de travail avec l'Ecole nouvelle de la citoyenneté

VENDREDI 19 MAI 2017